



CARRIERE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

FICHE D'INFORMATION PREALABLE (FIP)

à l'acceptation de déchets inertes

PICHETA

13, route de Conflans
95480 PIERRELAIVE
T : 01 34 30 73 09
F : 01 34 64 14 51

1 IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR / DÉTENTEUR du déchet

Raison sociale : _____ ☎ : _____
 N° SIRET : _____ Fax : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____ Commune : _____
 Personne à contacter : _____ Email : _____

2 DEMANDEUR / CLIENT (si différent du producteur)

Raison sociale : _____ ☎ : _____
 N° SIRET : _____ Fax : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____ Commune : _____
 Personne à contacter : _____ Email : _____

3 TRANSPORTEUR (Le protocole de sécurité doit être présenté au transporteur avant toute réception sur site)

Les informations concernant le ou les transporteurs du chantier sont précisées dans le *Bon de Livraison* PICHETA délivré.

4 IDENTIFICATION DU DECHET ET QUANTITE

TYPE DE DECHET	CODE DECHET	LIBELLE	QUANTITE ESTIMEE	DOCUMENT A FOURNIR
TERRES INERTES	17 05 04 20 02 02	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses		<input type="checkbox"/> Analyses à fournir si chantier connu comme étant contaminé
GRAVATS	17 01 02 17 01 03 17 01 07	Briques / Tuiles et céramiques / Mélange de bétons, briques, tuiles ne contenant pas de substances dangereuses (Hors plâtre)		
BETONS DE DEMOLITION, BLOCS	17 01 01	Mélange de bétons, blocs ne contenant pas de substances dangereuses		
BALLAST	17 05 08	Ballast de voie ne contenant pas de substances dangereuses		<input type="checkbox"/> Analyse en contenu total (cf. Annexe)
DEMOLITION DE CHAUSSEE	17 03 02	Mélanges bitumineux ne contenant ni goudron ni amiante (crouûtes d'enrobés, fraisats...)		<input type="checkbox"/> Analyses confirmant l'absence de goudron et d'amiante
AUTRES				<input type="checkbox"/> Analyses détaillées en Annexe

Adresse du chantier : _____ Durée du chantier : _____

Numéro de chantier : _____ Date du 1^{er} dépôt : _____

Déchets contenant des DIB : NON OUI Aspect physique : Solide Pulvérulents Pâteux / Boues

Odeur : NON OUI Couleur : _____ Conditionnement des déchets : Bennes Autres, préciser : _____

5 ENGAGEMENTS

Le chantier n'est pas connu comme étant contaminé, le producteur et le demandeur s'engagent à :

- Amener des matériaux conformes aux spécificités de cette demande et à l'arrêté préfectoral en vigueur
- Transporter les matériaux conformément à la réglementation et aux conditions de sécurité en vigueur
- Nous informer de toute évolution du déchet susceptible de modifier sa nature et les risques tels qu'indiqués ci-dessus

Le chantier est connu comme étant contaminé, le producteur et le demandeur s'engagent à :

- Nous fournir le plan du maillage du site ainsi que les analyses détaillées en Annexe (test de lixiviation et analyse en contenu total)
- Amener des matériaux conformes aux spécifications de cette demande et à l'arrêté préfectoral en vigueur
- Transporter les matériaux conformément à la réglementation et aux conditions de sécurité en vigueur
- Nous informer de toute évolution du déchet susceptible de modifier sa nature et les risques tels qu'indiqués ci-dessus

Je certifie avoir pris connaissance du protocole de sécurité du site ci-joint et d'en informer le transporteur et toutes les personnes intervenant sur le site PICHETA (Cocher la case)

Date : _____
 Nom du signataire Producteur/Détenteur : _____ Nom du signataire Demandeur / Client : _____

Cachet et signature Producteur / Détenteur : _____ Cachet et signature Demandeur / Client : _____

ADMISSIBILITE DU DECHET (CADRE RESERVE A PICHETA)

Déchet ADMISSIBLE Déchet NON ADMISSIBLE Motif : _____

Nom du signataire : _____ Date : _____ Cachet et Signature : _____

Certificat d'Acceptation Préalable (CAP) : _____ **Valable jusqu'au :** _____

**LISTE DES ANALYSES A FOURNIR PAR TYPE DE DECHET**

TYPE DE DECHET	CODE DÉCHET	LIBELLE	ANALYSES OBLIGATOIRES
DEMOLITION DE CHAUSSEE (croûtes d'enrobés, fraisats...)	17 03 02	Mélange bitumineux ne contenant pas de goudron ni d'amiante	Analyses confirmant l'absence de goudron et d'amiante
BALLAST	17 05 08	Ballast de voie ne contenant pas de substance dangereuse	Analyse en contenu total
AUTRES		Déchet non dangereux inerte autre que ceux mentionnés	Test de lixiviation + Analyse en contenu total
TOUT DECHET PROVENANT DE SITE CONTAMINE		Tout type de déchet inerte, provenant d'un chantier potentiellement pollué	Test de lixiviation + Analyse en contenu total

PARAMETRES À ANALYSER

PARAMÈTRE	VALEUR LIMITE À RESPECTER (mg/kg de matière sèche)	
TEST DE LIXIVIATION		(1) Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut être encore jugé conforme aux critères d'admission si la lixiviation ne dépasse pas les valeurs suivantes : 1 500 mg/l à un ratio L/S = 0,1 l/kg et 6 000 mg/kg de matière sèche à un ratio L/S = 10 l/kg. Il est nécessaire d'utiliser l'essai de percolation NF CEN/TS 14405 pour déterminer la valeur lorsque L/S = 0,1 l/kg dans les conditions d'équilibre initial ; la valeur correspondant à L/S = 10 l/kg peut être déterminée par un essai de lixiviation NF EN 12457-2 ou par un essai de percolation NF CEN/TS 14405 dans des conditions approchant l'équilibre local.
As	0,5	
Ba	20	(2) Si le déchet ne respecte pas cette valeur pour le sulfate, il peut être encore jugé conforme aux critères d'admission si la lixiviation ne dépasse pas les valeurs suivantes : 1 500 mg/l à un ratio L/S = 0,1 l/kg et 6 000 mg/kg de matière sèche à un ratio L/S = 10 l/kg. Il est nécessaire d'utiliser l'essai de percolation NF CEN/TS 14405 pour déterminer la valeur lorsque L/S = 0,1 l/kg dans les conditions d'équilibre initial ; la valeur correspondant à L/S = 10 l/kg peut être déterminée par un essai de lixiviation NF EN 12457-2 ou par un essai de percolation NF CEN/TS 14405 dans des conditions approchant l'équilibre local.
Cd	0,04	
Cr total	0,5	
Cu	2	
Hg	0,01	
Mo	0,5	
Ni	0,4	
Pb	0,5	
Sb	0,06	
Se	0,1	
Zn	4	(3) Si le déchet ne satisfait pas à la valeur limite indiquée pour le carbone organique total sur éluat à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai de lixiviation NF EN 12457-2 avec un pH compris entre 7,5 et 8,0. Le déchet peut être jugé conforme aux critères d'admission pour le carbone organique total sur éluat si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 500 mg/kg de matière sèche.
Chlorure (1)	800	
Fluorure	10	
Sulfate (1)	1 000 (2)	
Indice phénols	1	
COT (carbone organique total) sur éluat (3)	500	
FS (fraction soluble) (1)	4 000	
ANALYSE EN CONTENU TOTAL		(4) Une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg soit respectée pour le COT sur éluat, soit au pH du sol, soit pour un pH situé entre 7.5 et 8.0.
COT (carbone organique total)	30 000 (4)	
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6	
PCB (polychlorobiphényles 7 congénères)	1	
Hydrocarbures (C10 à C40)	500	
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50	

Tout déchet ne respectant pas les valeurs seuils définies ci-dessus sera refusé sur nos sites, et le cas échéant, rechargé.



PICHETA

CARRIERE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

PROTOCOLE DE SECURITE

PICHETA

13, route de Conflans
95480 PIERRELAYE
T : 01 34 30 73 09
F : 01 34 64 14 51

HORAIRE DU SITE	Du lundi au Jeudi	7h15 – 12h / 13h – 16h15	TELEPHONE	01 30 35 64 16
	Le Vendredi	7h15 – 12h / 13h – 15h45	CHEF DE SITE	Eric DUMESNIL

CONSIGNES GÉNÉRALES D'ACCÈS ET DE CIRCULATION	<ul style="list-style-type: none">- L'entrée se fait uniquement par le chemin rural n°10 de Villaines-Sous-Bois à Saint-Martin-du-Tertre, depuis la RD 909.- La vitesse est limitée à 20 km/h sur l'ensemble du site- Les véhicules pénétrant sur site sont soumis au respect des consignes données par le personnel, à la signalisation interne et au Plan de Circulation affiché à l'entrée du site- Sur l'ensemble du site, la priorité est donnée aux piétons ainsi qu'aux engins- Le port des EPI est obligatoire pour toute personne étant amenée à descendre de son véhicule (baudrier, casque...)- Aucun déchargement de déchets n'est autorisé sans passage au préalable en bascule,- Attention aux angles morts des engins et à leur rapidité d'évolution- Respecter la propreté du site et limiter les envols de poussières
CONSIGNES DE STATIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Ne pas entraver la circulation des autres véhicules présents sur site- En bascule, la priorité est donnée aux véhicules sortants- Prendre une distance de sécurité lorsque vous circulez dans l'aire d'évolution d'un engin
OBLIGATIONS DU TRANSPORTEUR	<ul style="list-style-type: none">- Faire respecter ce protocole à tous ses chauffeurs- L'Entreprise Extérieure doit être inscrite au registre des transporteurs (hors transport pour leur propre compte)- Déclarer tout sous-traitant, même ponctuel, à l'entreprise d'accueil- Informer son sous-traitant des mesures de ce protocole
LES INTERDICTIONS	<ul style="list-style-type: none">- Interdiction de descendre de son véhicule en dehors des zones de déchargement- Interdiction de circuler benne levée- Interdiction d'introduire des matériaux non autorisés sur le site ou de chiffonnage
CONSIGNES RELATIVES AUX OPÉRATIONS DE DÉCHARGEMENT	<ul style="list-style-type: none">- L'opérateur bascule indique au chauffeur la zone de chargement/déchargement- En cas de visibilité insuffisante, le préposé PICHETA aide le chauffeur à réaliser sa manœuvre- Le chauffeur vérifie qu'aucun obstacle et qu'aucune personne ne se trouve derrière la benne avant et pendant toute opération- S'assurer de la stabilité du véhicule lors des opérations de déchargement: en cas de déport latéral, l'opération est annulée.

PROCÉDURES D'URGENCES

• EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL :

PROTÉGER

Prendre les dispositions pour signaler l'accident et éviter un sur accident

- Préciser le lieu, la nature du sinistre (Incendie, accident...)
- Préciser éventuellement les symptômes apparents
- Répondre aux questions qui seront posées par le service d'intervention

ALERTER

Alerter PICHETA qui dispose de secouriste et le ☎ **18 (ou 112)** si nécessaire

SECOURIR

Porter les premiers secours si secouriste

• EN CAS D'INCENDIE / DÉVERSEMENT ACCIDENTEL :

PROTÉGER

Prendre les dispositions pour signaler le problème

- Porter les EPI nécessaires : gants, masque, lunettes...
- Utiliser le matériel adéquat :
 - Les extincteurs présents au sein du véhicule du Client doivent être utilisés directement afin de circonscrire tout début d'incendie ; des extincteurs sont également disponibles sur site
 - Des produits absorbants sont disponibles sur le site en cas de déversement accidentel de matière dangereuse ou polluante (boudins, feuilles, ...)

- Suivre les consignes du responsable de site ;

ALERTER

Alerter PICHETA et le ☎ **18** si nécessaire

AGIR SANS PRENDRE DE RISQUES

Dans l'attente de l'arrivée des services de secours ou du responsable de site